

INFO – GREHSS

n° 16 5 juillet 2019

Editorial

Des pistes pour la recherche

En commençant Info GREHSS par un document depuis le numéro 12, notre objectif est de braquer le projecteur sur une période ou un événement de l'histoire du service social. En faisant ainsi nous espérons qu'un jour la lecture de ce document incitera un de nos lecteurs/lectrices à se lancer dans une recherche sur la période ou l'événement cité. Dans ce numéro le document est un article, daté de 1946, du syndicat CGT des assistantes sociales. On peut dater en 1935 la syndicalisation des assistantes sociales avec la création, la même année, des syndicats CGT et CFTC des assistantes sociales. Dans ce numéro, outre les rubriques habituelles sur les activités du GREHSS, sur la vie de l'association, sur les publications concernant l'histoire du travail social, vous pourrez trouver le récit d'une proposition pédagogique, menée à l'IRTS de Montpellier, d'enseignement de l'histoire, elle permet aux étudiants (en première année) de mener une recherche en petit groupe, qui change leur regard sur l'histoire.

Henri PASCAL président du GREHSS

Sommaire

	Pages
Sur le syndicat CGT des assistantes sociales	2
Activités du GREHSS	5
Trois nouvelles biographies sur le site	5
Alice Salomon	6
Aux Archives Nationales	6
Vie de l'association	8
Journée d'étude Marseille	8
Histoire service social scolaire	8
Biographies	8
Journée d'étude de l'ANAS	9
Financement de l'association	9
Une proposition pédagogique	10
Du côté de l'histoire du travail social	12
Bulletin d'adhésion	15

Sur le syndicat CGT des assistantes sociales

Trois ans après la création du diplôme d'assistante sociale, les deux confédérations syndicales, CGT et CFTC, fondent leur syndicat des assistantes sociales, syndicat de métier comme il en existe encore de nombreux à cette époque. Après la période de clandestinité des deux confédérations, interdites par l'Etat Français, les deux syndicats d'assistantes sociales, CGT et CFTC, réapparaissent et connaissent un certain développement, lié notamment à la reconnaissance du titre par la loi du 8 avril 1946 et par le passage au secteur public ou para public de la majorité des assistantes sociales. L'UCSS (Union catholique des Service de Santé et Services Sociaux) incite ses membres à adhérer à la CFTC, seule confédération répondant à sa conception. La CGT étant, à la Libération, la confédération largement majoritaire de nombreuses assistantes s'y retrouvent, souvent en invoquant la nécessité de se retrouver dans la confédération syndicale la plus implantée dans la classe ouvrière. La création de l'ANASDE en décembre 1944 va créer quelques remous. Même si l'ANASDE, en janvier 1946, « envisage la possibilité de délimiter le terrain d'action propre aux syndicats et à l'association dans le but de trouver un terrain d'entente », ce terrain d'entente est loin d'être trouvé. Les syndicats d'assistantes sociales CGT comme CFTC estiment que l'ANAS, par ses revendications portant sur les salaires, sur les retraites, sur un statut unifié de la profession, se comporte de fait comme le syndicat de la profession. Et en décembre 1946 la tension CGT-ANASDE est forte : suite au refus, par la CGT, de l'adhésion d'une adhérente de l'ANASDE, une « entrevue » entre la CGT et l'ANASDE est organisée, à laquelle participent les dirigeantes des deux organisations. Lors de cette réunion la CGT annonce qu'à l'unanimité des assistantes sociales adhérentes, elle a « pris la décision de ne plus accepter dorénavant au syndicat des assistantes sociales adhérentes à l'Association, à moins qu'elles démissionnent de ce groupement ». Malgré ces tensions, les syndicats CGT et CFTC se retrouvent, avec l'ANAS et d'autres organisations professionnelles, dans diverses tentatives de coordination, dont la création en 1947 du « Comité d'Entente des Syndicats et Associations Professionnelles de service social » qui n'aura qu'une existence éphémère ; un an après sa création la CGT en démissionne suivie par l'ANAS avec l'argument suivant : « Il est difficile de vouloir faire l'unanimité dans un comité amputé d'un groupe de professionnelles dont nous savons qu'il cherche une adaptation du service social à une doctrine sociale qui est celle de nombreux usagers de nos services. »

Dans l'article ci-dessous publié dans « Pages Sociales » de juin-juillet 1946, la secrétaire du syndicat de la région parisienne, Mlle Rennes développe les revendications des assistantes sociales syndiquées CGT dont la création d'écoles publiques de formation d'assistant de service social. Cette revendication verra sa réalisation assez rapidement avec la création des écoles de la CRAMIF, de l'UNCAF, de l'Assistance Publique et de l'Ecole Départementale (Paris).

Henri PASCAL

**« Conférence technique des assistantes sociales de la CGT
par Mlle RENNES secrétaire du Syndicat des Assistantes Sociales de la Région Parisienne**

Heureuses de l'accueil de Pages Sociales, nous vous rappelons que nos syndicats d'Assistants Sociales rattachés à la C.G.T. visent à l'amélioration des conditions de travail des Assistantes et à l'amélioration progressive du Service Social, en liaison avec les travailleurs des autres syndicats qui enrichissent nos connaissances, élargissent nos horizons et soutiennent notre action.

Nous vous rendrons compte ce mois-ci de la Conférence Technique des Assistantes Sociales, qui s'est tenue à la Bourse du Travail de Paris les 27 et 28 avril dernier, et où furent étudiées : notre vie syndicale, la coordination du Service Social et l'organisation de son enseignement.

Il en est ressorti le double intérêt que nous avons à nous mêler à l'activité syndicale générale, particulièrement à celle des commissions syndicales de la main d'œuvre féminine ; en effet, nous y apprenons à connaître toujours mieux les conditions de travail et de vie dans les autres professions et nous pouvons aussi faire profiter de nos connaissances techniques les organisations syndicales qui essaient de faire fonctionner des œuvres sociales : crèches, garderies, centres de blanchissage, et de raccommodage. Nous y faisons l'excellente expérience de n'être considérées que pour notre valeur personnelle et notre participation effective au travail, le titre d'Assistante Sociale nous desservant plutôt au début, car les syndiquées ont souvent une certaine méfiance vis-à-vis des Assistantes.

Un des secrétaires de la Fédération Nationale des Services Publics et des Services de Santé, à laquelle nous sommes rattachées, a insisté sur l'importance de notre travail d'Assistante Sociale pour l'amélioration du bien-être public, et sur l'esprit de service que nous devons y apporter ; il a montré aussi que l'organisation sociale et politique de la France n'était pas indifférente du tout à la plus ou moins grande efficacité de notre action individuelle d'Assistante Sociale, et qu'il est donc de notre devoir de nous en préoccuper, comme de la paix mondiale.

Dans le domaine professionnel le projet de convention collective pour les services privés a été mis au point.

1° Pour les Assistantes Sociales Départementales, il a été demandé dans les services administratifs, la création de Cadres d'Assistants Sociales.

2° L'élargissement des conditions dans lesquelles seront nommées les Assistantes-Chef, notamment la délivrance du grade d'Assistante Sociale Chef non seulement aux Assistantes ayant sous leurs ordres un groupe d'Assistants, mais aussi à celles qui ont la responsabilité et la direction d'un Service Social.

3° La revalorisation des échelles de traitement pour toutes les Assistantes des services publics.

4° La création d'une échelle nationale des traitements pour toutes les Assistantes des services publics.

5° La titularisation des Assistantes contractuelles

L'application de la loi du 8 avril 1946 sur le statut de la profession a été étudiée. Rappelons que l'article 13 n'accorde pas le titre d'Assistante Sociale aux personnes non diplômées qui exercent depuis le 1^{er} janvier 1941 au moins, mais seulement une autorisation d'exercer. Les intéressées devaient déposer leur demande d'autorisation avant le 9 juillet 1946 ; la composition du dossier et les modalités d'examen ne sont pas encore fixées exactement.

Sur la Coordination du Service Social, la Conférence :

Considérant que le Service Social est, en France, dans un état anarchique qui se caractérise par la coexistence, dans certaines régions, de services publics et privés qui s'adressent aux mêmes usagers tout en s'ignorant mutuellement ou en s'opposant les uns aux autres, et par l'absence, dans d'autres régions, de tout service social,

demande que soit créé rapidement un organisme interministériel de coordination du Service Social qui soit en mesure d'imposer une coordination réelle et qui tienne compte des besoins des individus, des familles et des collectivités sociales.

Considérant d'autre part qu'un organisme de coordination, aussi puissant soit-il, ne peut apporter qu'un remède provisoire au désordre du Service Social et que le stade de la coordination, qui laisse subsister des services dont l'utilité est contestable et dont l'orientation sociale est contraire aux véritables intérêts de la population, doit être rapidement franchi

demande qu'un département ministériel ou un organisme interministériel soit seul chargé de l'organisation du Service Social. Cette institution devra demander leur concours aux représentants des syndicats de travailleuses sociales et réserver également une large place aux représentants des usagers du Service Social.

En ce qui concerne l'enseignement, la Conférence :

Constatant que la formation professionnelle et surtout l'esprit dans lequel elle est donnée et les méthodes qui lui sont appliquées ne préparent pas assez psychologiquement les Assistantes aux tâches qui sont les leurs, ni à la connaissance du milieu de vie et de travail dans lequel elles seront appelées à évoluer, demande :

-la création d'écoles publiques dans le cadre régional si possible, en tenant compte des possibilités pratiques de stage, des facilités de recrutement des professeurs et des débouchés professionnels ;

-le maintien du niveau de culture générale exigé actuellement ;

-la réadaptation du programme d'enseignement professionnel ;

-l'accession aux professions médico-sociales d'éléments des classes laborieuses du pays par :

1° la création, dans le cadre des écoles publiques, de cours d'enseignement général approprié, destinés aux travailleurs des autres professions qui désirent se préparer à l'examen d'entrée des écoles sociales spécialisées ;

2° l'octroi par les organismes intéressés ou par le Ministère spécialisé, de bourses d'études ayant un véritable caractère de bourses d'entretien en contrepartie d'un engagement de la part de l'intéressée ;

3° l'organisation, dans le cadre des écoles publiques, d'une formation spécialisée et accélérée, destinée aux personnes exerçant la profession dans le cadre des articles 2 et 13 de la loi du 8 avril 1946, formation qui doit leur permettre de se présenter au diplôme d'Etat ;

4° l'organisation dans le cadre de l'Enseignement Technique des centres d'apprentissage qui forment eux-mêmes des aides médico-sociales ou qui préparent les élèves intéressées à entrer dans les écoles spécialisées de Service Social.

Pour le Service Social du Travail la Conférence demande que la formation de Conseillère du Travail soit une spécialisation qui se fasse après obtention du Diplôme d'Etat de Service Social, mais qu'à titre provisoire soit organisée une formation raccourcie en un an, réservée aux personnes âgées de vingt cinq ans au moins et pouvant justifier de cinq à dix ans de travail professionnel.

Après cette Conférence Nationale, notre travail apparaît de plus en plus important et nécessaire pour l'avenir du Service Social. Il faut que les Assistantes Sociales y participent de plus en plus nombreuses. »

Publié dans *Pages Sociales* n° 18 juin-juillet 1946 page 51



Activités du GREHSS

Trois nouvelles biographies

Roland Assathiany

Né en 1910 à Genève, Roland Assathiany a commencé sa scolarité en Suisse avant de la poursuivre en Allemagne puis en France. En 1932 il obtient la licence en droit. Il commence à travailler au Service Social de l'Enfance en Danger Moral où il occupe, pendant trois ans, la fonction d'assistant social, premier et seul homme

dans cette fonction. Après son service militaire il fait une tournée de conférences sur l'enfance délinquante. En 1942, après avoir été libéré d'un camp de prisonniers de guerre, il entre au Commissariat général à la Famille. C'est le début d'une carrière dans la fonction publique. En 1947 il entre au ministère de la Santé et de la Population, où il deviendra directeur adjoint avant de devenir, en 1975,

directeur. Parallèlement il a de nombreuses activités associatives.

Jeanne Lalouette

Née à Tours en 1902, Jeanne Lalouette, après une longue période de scoutisme, entre à l'École Normale Sociale en 1935. Son stage probatoire, de 1937 à 1940, se déroule au service social près le Tribunal de Nantes. Ce service fusionne avec le Comité de Patronage de Nantes et elle développe le service social auprès du Tribunal, mettant en place toute une série d'action dans le champ de la protection de l'enfant. Puis elle s'installera à Versailles où elle fonde le service social près le Tribunal. Elle participe à la création du Comité d'entente des services sociaux près des Tribunaux dont elle est élue secrétaire générale. En décembre 1944, elle participe à la création de l'ANAS dont elle intègre le bureau national, elle restera membre jusqu'à sa mort en 1950.

Hélène de Ricci

Hélène de Ricci (1857-1932) est une figure représentative des femmes de la haute bourgeoisie engagée dans l'action caritative avant et pendant la guerre de 1914-18. S'occupant au départ de l'aide aux femmes en couches, elle développe des actions dans le champ du logement social puis finance, durant la guerre, un ouvroir. Elle est à la transition entre la poursuite des actions de type caritatif et l'action sociale.

Alice Salomon

Dans le numéro 7 de la revue *Les Temps du Social*, est publié un dossier documentaire sur Alice Salomon, fondatrice de la première école allemande de service social, fondatrice et première présidente de l'Association Internationale des Ecoles de Services Social (IASSW). Dans ce dossier on peut lire une courte biographie d'Alice Salomon, le texte des débats sur « l'institution d'une école internationale de service social » de la Conférence Internationale de Service Social de 1928, une brève histoire des débuts de l'Association internationale des Ecoles et un article publié en 1937 par la revue belge « Le Service Social » sur l'expulsion d'Allemagne par les nazis d'Alice Salomon. Cette revue est accessible sur le site du grehss, comme les six revues précédentes et les onze revues qui avaient été publiés par l'APREHTS (Association Provençale pour le Recherche en Histoire du Travail Social) entre 2003 et 2009.

Aux Archives Nationales

A la demande du GREHSS, une petite délégation du GREHSS a été reçue le 13 juin après midi aux Archives Nationales à Pierrefitte par Mme SZOLLOSI responsable du Pôle Affaires Sociales (DECAS). L'objectif était de nous présenter le type d'archives accessibles concernant le service social.

Les Archives nationales sont organisées en 5 départements correspondant à un découpage par sous-ensembles de politiques publiques :

** Département Exécutif, législatif

** Département Justice intérieure, outre-mer (ministère des colonies ; ministère de la coopération)

** Département Environnement (urbanisme, logement), aménagement du territoire, agriculture

** Département archives privées : fonds CNAHES, ...

**DECAS : Département éducation, culture, affaires sociales.

Le pôle Affaires sociales est situé au sein du DECAS.

Dans les archives du pôle Affaires sociales, il y a un grand trou pour la première moitié du 20^e siècle. Les ministères de la santé, des affaires sociales et du travail se sont créés tardivement et ont eu des périmètres très instables. Pour l'entrée « professions sociales », il y a 47 producteurs, c'est-à-dire d'institutions ayant fait des versements y ayant trait. Exemple : il suffit que le ministère de la justice ou du budget soit membre d'une commission ministérielle ayant trait aux professions sociales (pilotées par le ministère des affaires sociales) pour que dans un versement effectué par ce (s) ministère (s) il y ait un compte rendu de réunion. Si l'on fait une recherche par mots-clés avec par ex. le mot clé « assistante sociale » ce (s) ministère(s) apparaîtra/ont comme « producteur (s) ». On n'y trouvera peut-être qu'un compte rendu de réunion.

Pour faire une recherche :

-Aller sur le site archives nationales.

-Créer son espace personnel où vous aurez l'historique de vos recherches. Par ce biais, on peut réserver des documents à consulter dans les 48h. Attention : il peut arriver que certains documents ne soient accessibles qu'après demande de dérogation. Ne pas hésiter à faire la demande en ligne qui sera traitée par Mme Szollosi. Elle répond dans les 48h. Elle peut lever la dérogation car il arrive que les échéances de mise à disposition n'aient pas été mises à jour.

Pour faire une recherche, le mieux est d'aller (sur le site) sur l'espace « *salle des inventaires virtuelle* ». Taper des mots clés. Ne pas hésiter à tester plusieurs variantes de mots clés qui donneront accès à des documents différents. Apparaît ainsi une liste de versements avec le producteur (ministère) et la thématique de ce versement. Il existe une fiche pdf descriptive du contenu très détaillé de chaque carton de ce versement. Utiliser la cote du carton retenu pour faire la réservation de consultation.

Vie de l'association

Journée d'étude de Marseille

Dans le précédent Info GREHSS, nous avons publié un appel à communication pour une journée d'étude à Marseille sur l'histoire du service social et du travail social en Provence au XIX et XX siècles. La date limite de dépôt des projets, qui était le 16 juin, a été repoussée au 31 août. Vous pouvez donc envoyer votre projet de communication à Laure Mouchard et Isabelle Grenut : isabelle.grenut@orange.fr laure.mouchard@ehess.fr

Histoire du service social scolaire

Pour tous ceux et celles qui ont peut-être lu rapidement le dernier numéro d'Info GREHSS nous republions l'appel à la constitution d'un groupe de travail sur l'histoire du service social scolaire :

Le service social en faveur des élèves a connu d'importantes évolutions depuis sa création en 1945. Au lendemain de la guerre, en raison de l'état sanitaire des populations, l'État crée un service de santé scolaire rattaché au ministère de l'Éducation nationale, et chargé d'assurer le contrôle médical scolaire de la jeunesse. Le service social se voit confié des tâches paramédicales. Il se libérera progressivement de la tutelle médicale de ses débuts, à la faveur de l'évolution des politiques publiques de plus en plus orientées vers la réussite de l'élève, son bien-être et sa protection sociale. Retracer l'histoire du service social scolaire depuis ses origines permettra de mettre à jour certaines des préoccupations de l'État vis-à-vis de la jeunesse, en identifiant les objets de travail assignés aux acteurs du secteur social. Les circulaires de missions

du service social ont évoluées au cours du temps, quelles ont été les logiques à l'œuvre ? Le service social scolaire a connu plusieurs appellations au fil du temps, qu'est-ce que les pouvoirs publics ont-ils voulu traduire ?

Le groupe thématique qui se crée se donne pour mission de retracer l'histoire du service social scolaire depuis ses origines, en s'appuyant sur les textes officiels, documents d'archives, et témoignages de personnes ressources. Tous les documents ou signalement de références qui contribueront à éclairer ce champ d'intervention du service social seront les bienvenus.

Si vous souhaitez contribuer à retracer cette histoire en participant à ce groupe thématique qui se crée, si vous possédez des documents, si vous souhaitez apporter votre témoignage : contacter Danièle BOCQUET : dany.bocquet@laposte.net

Biographies

Il y a actuellement 48 biographies publiées dans la rubrique dictionnaire biographique du service social publiée sur le site www.cedias.org. Lors de la dernière réunion de la commission de travail dictionnaire, nous avons recensé vingt-six biographies en cours de rédaction ou qui vont l'être. Ce travail de rédaction des biographies n'est pas réservé à quelques éminent(e)s spécialistes : vous pouvez y contribuer en vous lançant dans la rédaction d'une biographie, en nous transmettant des données (et des photos) sur une des personnes pour laquelle une

biographie serait utile, en nous signalant des archives existantes.

A la liste des biographies à rédiger nous avons décidé d'ajouter trois figures du service social ayant eu un impact international : Alice Salomon, Jane Addams et Mary Richmond. Et il faudrait aussi rassembler des données et témoignages sur les formatrices nord américaines qui ont été présentes en France dans les formations supérieures (case work, group work, community organization, supervisions) au cours des années 1950-1980 et sans doute ajouter les formateurs québécois qui ont été assez nombreux autour des années 1980.

Journée d'étude de l'ANAS

L'ANAS organise le 8 novembre 2019 une journée d'étude sur le thème « *Accueillir, Rencontrer, Accompagner. De l'accès aux droits fondamentaux à la promotion de la personne* ». Elle se tiendra à Paris (ASIEM 6 rue Albert de Lapparent 75007 Paris). Dans l'objectif de faire connaître les activités de notre association, le GREHSS tiendra un stand lors de ces journées.

Financement de l'association

Nos besoins en financement ne sont pas énormes. Les dépenses sont essentiellement l'abonnement pour le site, l'adhésion à la Cité des Associations de Marseille (siège social, réception du courrier, gratuité de l'utilisation de salles de réunion), les frais bancaires et, surtout les déplacements. Les déplacements nous permettent d'être présents lors de

certains événements (colloque, journée d'étude...), de pouvoir faire des rencontres avec des représentants d'institutions ou d'association. Nous aurions aussi besoin de faire des tirages papier de notre plaquette de présentation du GREHSS.

Lors de notre création en octobre 2016, le reliquat des fonds de l'APREHTS (Association Provençale pour la Recherche en Histoire du Travail Social) a été transféré au GREHSS. Depuis ce reliquat s'amenuise. En plus du reliquat de fonds provenant de l'APREHTS (Association Provençale pour la Recherche en Histoire du Travail Social) notre seule source de revenus sont les cotisations des adhérents. Nous ne pouvons pas attendre de subvention des pouvoirs publics (ils ne financent que des réponses à des appels d'offre ou des projets, et pas le fonctionnement). Quant aux mécènes et aux legs prêts à financer la recherche en histoire du service social ils ne se sont pas manifestés.

Actuellement, pour être à l'aise, nous avons besoin d'un budget annuel s'élevant à 3000 € (hypothèse basse) ou à 5000 € (hypothèse haute). Aussi nous faisons appel aux lecteurs/lectrices d'*Info GREHSS* :

- adhérer à notre association s'ils ne sont pas adhérents ;
- faire un don ;
- largement faire connaître le GREHSS, notamment dans les centres de formations. Si la moitié des centres de formation ayant une filière assistante sociale nous attribuait une subvention/adhésion de 50 € par mois, tous nos problèmes financiers seraient résolus.

Pour contacter :

- le groupe dictionnaire : greh.servicesocial@orange.fr
- le groupe service social scolaire : Danièle Bocquet : dany.bocquet@laposte.net
- le groupe nantais : Elisabeth Ollivier : elisabeth.ollivier@outlook.fr ou Florence Huard : f.huard@arifts.fr
- le groupe Provence : Henri Pascal : henri.f.pascal@wanadoo.fr ou Jean Marie Zingraff : jmzingraff@gmail.com

Une proposition pédagogique

Travailler la recherche historique avec des étudiant-e-s en travail social

Pour la 2^e année consécutive, dans le cadre d'un module *Histoire et valeurs du travail social, courants de pensée / Unité d'enseignement : identités et pratiques du travailleur social*, il est proposé à des étudiant-e-s de 1^e année de l'IRTS de Montpellier un projet de recherche biographique sur des personnalités du service social ou du travail social. Cette proposition s'appuie sur le dictionnaire biographique conduit par le GREHSS et accessible en ligne sur le site du CEDIAS (1). Ce travail est proposé en option : alors que la majorité des étudiant-e-s vont travailler sur des auteur-e-s (Rogers, Montessori, Freynet, Oury et Deligny,) ceux-elles qui choisissent le travail biographique vont s'intéresser à des « inconnu-e-s », hommes et femmes d'action mis en valeur au sein du Dictionnaire (2).

Le module commence pour l'ensemble de l'inter-promo par deux cours magistraux assurés par Pierre Merle (3) portant sur **Les origines du travail social** et moi même sur **Les grandes figures du travail social, présentation du projet « dictionnaire biographique »**. A l'issue de cette communication, les étudiant-e-s choisissent soit de travailler sur les auteur-e-s et reçoivent à cet effet un recueil d'articles, soit d'investiguer des biographies. La suite du travail se développe en autonomie, les étudiant-e-s devant mener leur recherche bibliographique en petits groupes et préparer une restitution destinée à la promotion de 1^e année en transversalité (i.e. ASS, ES, EJE, CESF, ETS) soit environ 120 étudiant-e-s. Ce module se déroule sur une année scolaire (cours d'introduction en octobre, restitution en juin).

Six groupes se sont formés, cinq travaillant sur les auteur-e-s susnommés, et le sixième sur les biographies : 13 étudiantes (exclusivement des filles) des différentes filières se sont inscrites sur ce projet. Pour l'année 2018-2019, je leur ai proposé de travailler sur les biographies de D. Amelan et V. Samuel, M. Trillat et D. Grunewald, A. Novo et A. Butillard et J. Ladsous, et leur ai donné un petit dossier de notices biographiques pour amorcer leurs recherches.

Les étudiantes disposent de temps balisés pour leurs travaux de recherche, en groupe. Je les ai rencontrées 2 fois : une séance de travail de 1h30, et un 2^e temps plus bref. D'autres échanges se sont développés par messagerie électronique. La commande est de réaliser des études biographiques et d'en faire la restitution devant l'inter-promo. Une différence majeure avec les étudiants ayant choisi le travail sur les auteur-e-s est la commande concernant la restitution : alors que les autres doivent produire un exposé de 45' environ, ce groupe doit animer une matinée complète (3h30) et il leur a demandé de donner une dimension artistique à leur présentation (4).

Très vite les étudiantes ont identifié le mémorial de Rivesaltes (Pyrénées orientales) (5) comme une sorte de lieu ressource pour mieux appréhender les professionnel-le-s dont elles devaient rédiger la biographie. En effet, Dora Amelan et Vivette Samuel y ont été « internées volontaires » pendant la 2^e guerre mondiale. Elles décident alors de se rendre au mémorial, prennent contact, et s'y rendent courant mars. A cette date se tient une exposition et un

colloque autour de la Retirada (6) : elles visitent, prennent la mesure du lieu, assistent à des conférences, prennent des photos, filment – se filment-, interviewent des participants et des chercheurs présents pour le colloque, et investissent le mémorial par la danse, entraînées par une étudiante du groupe chorégraphe. Tout ceci en une journée. Ce déplacement à Rivesaltes s’inscrit dans une dynamique de groupe : elles ont mené un travail régulier au fil de l’année, se retrouvant durant les pauses du déjeuner, investissant une salle et se mobilisant collectivement.

Croisant leurs recherches bibliographiques avec cette visite du mémorial, elles tissent des fils entre les parcours et les vies des professionnel-le-s sur lequel-le-s elles travaillent et dégagent des liens entre les uns et les autres : l’engagement (Amelan, Samuel), la Résistance (Trillat, Grunevald, Ladsous), la question de la place des femmes (Novo, Butillard). Ces fils les conduisent naturellement à s’interroger sur leur formation et leur engagement dans le travail social : féminisme, militantisme, transmission deviennent des axes de réflexion.

Pour leur présentation, la question de la transmission est essentielle : elles veulent faire passer auprès des autres étudiant-e-s de la promotion ce qu’elles ont découvert. Dans cette perspective, elles montent avec l’aide d’amis étudiants et professionnels de l’image un film qui traduit ce qu’elles ont à la fois découvert à Rivesaltes et l’émotion ressentie devant ce lieu d’enfermement créé sur un ancien site militaire qui a enfermé depuis 1939 des juifs, des républicains espagnols, des roms, des harkis et autres ‘étrangers’ jusqu’à devenir un CRA (7) entre 1986 et 2007.

Exposés sur les biographies, lectures de textes -dont des textes écrits par elles-mêmes -, alternent avec des documents sonores et visuels comme l’interview d’un adulte évoquant sa détention alors qu’il était enfant , et projection de leur film : la matinée de restitution est riche d’émotions et de questions partagées, témoignant du fait que les questions que cet homme et ces femmes d’époques antérieures se sont posées sont toujours d’actualité et rencontrent nos préoccupations d’aujourd’hui. Elles ont pris conscience des interrogations récurrentes qui traversent le travail social, et en travaillant sur les vies de ces professionnel-les qui ont pris divers chemins selon les époques et les contextes, elles se sont senties interrogées sur leur propre positionnement. Enfin, par un travail de création artistique -essentiellement le film vidéo- elles ont pu transmettre les éléments d’une histoire, en faisant le pas de coté nécessaire pour rendre audible leur message (8).

Nathalie Blanchard- juin 2019 / IRTS Montpellier

NOTES

1)Cedias : www.cedias.org

(2)Ou dans le cadre des travaux du CNAHES.

(3)Pierre Merle est délégué régional Occitanie du CNAHES et membre du GREHSS.

(4) L’an passé, une metteuse en scène avait accompagné le travail des étudiantes. Cette disposition n’a pas pu être reproduite cette année.

(5)<http://www.memorialcamprivesaltes.eu/>

(6) Le centre de Rivesaltes a notamment servi de camp pour les républicains espagnols à partir de 1939.

(7) Un Centre de rétention administrative permet de maintenir dans un lieu fermé un étranger qui fait l’objet d’une décision d’éloignement, dans l’attente de son renvoi forcé. La rétention est décidée par l’administration. Dans les Pyrénées orientales le CRA de Rivesaltes a été déplacé à quelques kilomètres, à Perpignan.

(8) Le CDR del’IRTS sera associé à la rentrée à la diffusion de ce projet par une mise en ligne du dossier constitué par ce travail. Nous vous en tiendrons informé.

Du coté de l'histoire du travail social

L'enfant sa famille et l'ASE

L'intervention publique dans l'intimité de la famille caractérise les relations de l'État et de la famille dans l'époque moderne, dont le propre est le dédoublement des espaces privé et public articulés autour de l'enfant dès lors que celui-ci est retiré de l'espace commun.

Mais elle est souvent analysée du point de vue des rapports de force entre les acteurs plutôt que du point de vue de ce qui les réunit. En partant des relations contractuelles entre parents et services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), ce travail analyse donc l'évolution des rapports familles-institutions au prisme du statut de l'enfance et de son évolution au cours du temps. Une étude socio-historique sur la base de dossiers de protection administrative de l'ASE depuis les années 1960 doublée, pour la période contemporaine, d'entretiens avec des parents, permet de retracer les évolutions d'un travail négocié avec la famille. La recherche fait apparaître que l'enfant prend de plus en plus une place d'acteur dans sa propre protection selon son évolution en âge et en discernement, évolution qui pourrait bien comporter un revers rendant l'enfant acteur du danger qu'il encourt au même titre que de la protection à laquelle il a droit. Nous montrons ici que si l'enfance moderne s'est construite sur l'idée d'un temps et d'un espace spécifiques consacrés à une éducation à l'écart des adultes, loin d'être unifiée, l'enfance contemporaine se voit accéder à un statut inédit qui questionne autant l'éducation familiale qu'institutionnelle. De nouveaux modes de socialisation se font jour dans un renouveau du mélange des âges sans qu'il soit sûr que l'expérience concrète et la spécificité de l'enfant y soient réellement prises en compte. L'articulation des sphères publique et privée se recompose autour de l'enfant : dans le face-à-face des parents et des institutions, la société civile pourrait prendre une place de tiers renforcée. (présentation par l'éditeur)

JUNG Céline 2019 *Protéger l'enfant. Mise en perspective d'une reconfiguration du statut de l'enfance* Nîmes Champs Social Editions Collection Questions de société 425 p.

De la philanthropie à la protection sociale en Europe centrale et du Sud-Est

L'histoire de la protection sociale dans les pays d'Europe centrale et du Sud-Est demeure un thème peu étudié. Les modèles établis pour rendre compte de l'histoire de l'État-providence occidental ne conviennent pas pour décrire les formes d'organisation de la protection sociale dans cette partie de l'Europe. En outre, la plupart des travaux disponibles dans ce domaine restent calés sur les ruptures que sont les régimes politiques (régimes impérial, démocratique, autoritaire, occupation, communisme) ; peu de recherches portent sur une période couvrant deux régimes. Par ailleurs, les historiographies nationales minimisent en général le développement de la protection sous les régimes impériaux au cours du XIXe siècle. Or, les initiatives réformatrices trouvèrent alors des impulsions diverses entre autonomies municipales, fondations philanthropiques, mobilisations nationalistes et essor des sciences sociales.

Ignorant ces césures, les études publiées ici privilégient quatre organisations philanthropiques actives durant une période relativement courte mais décisive, de la fin du

XIXe siècle à l'entre-deux-guerres, au cours de laquelle les trois empires qui les réglementaient disparurent au bénéfice d'États nationaux. Les contributions décrivent des institutions diverses : certaines ont un ancrage local fort, comme la première consultation de protection maternelle et infantile, la « Goutte de lait » ouverte à Łodz (Morgane Labbé) ou comme la « Société d'aide aux pauvres et de lutte contre la mendicité » créée à Zagreb et à Belgrade (Stefano Petrungaro). En revanche, d'autres, comme la « Fondation patriotique pour la protection de l'enfant en Grèce » (Vassiliki Theodorou), affichent tôt une ambition nationale. Enfin, certaines, comme l'Alliance israélite universelle (Barbara Lambauer), interviennent dans un espace transnational. L'ambition des recherches réunies ici est d'ouvrir des réflexions nouvelles sur la genèse et la dynamique de la protection sociale dans les sociétés est-européennes. Ce n'est pas seulement une histoire longue de la protection sociale que l'on contribue à restituer, mais aussi la dynamique propre que les associations philanthropiques ont initiée. Le private welfare qui se substitua, ou bien anticipa les systèmes publics longtemps inexistant, joua un rôle important ; il persista dans la plupart des nouveaux États, les deux secteurs coexistant pour composer une économie mixte de la protection. Ce dossier, dont Morgane Labbé a assuré la coordination, entend ainsi contribuer à une histoire comparée et transnationale de la protection sociale. (Présentation de l'éditeur)

« De la philanthropie à la protection sociale en Europe centrale et du Sud-est (fin du XIX^e – entre deux guerres) » *Revue d'Histoire de la Protection Sociale* n° 11 2018/1

Un siècle de formation sociale à Genève

1918, fin de l'effroyable Grande Guerre, profits colossaux d'un côté, famine de l'autre, puissante épidémie de grippe espagnole, Grève générale, etc., c'est dans un contexte mouvementé et une Suisse divisée que l'Ecole d'études sociales de Genève – l'une des premières de notre pays – voit le jour. Ce récit séculaire traverse des questions primordiales pour la vie sociale de notre région et au-delà: l'influence de la bourgeoisie protestante et du mouvement féministe dans l'établissement d'une nouvelle formation professionnalisante proposée d'abord aux seules femmes; la diversification et la mue de l'offre en fonction de l'évolution de la réalité sociale et des sciences humaines (sociologie, psychologie, économie politique, etc.); l'évolution des structures de l'école (Centre de recherches sociales, Centre de formation continue, bibliothèque, etc.); l'évolution des relations institutionnelles entre une école professionnelle, la demande sociale (population, employeurs), l'Université et l'Etat. L'évolution des techniques de gestion de l'institution (autogestion, management de la qualité, etc.); les tensions inhérentes aux ambitions du travail social (contrôle social, cohésion sociale, transformation sociale, etc.). Dans un texte riche de détails, Didier Cattin s'attache à faire ressortir les phases décisives et les moments clés qui ont fait cet établissement ainsi que les enjeux auxquels l'école a dû faire face. A travers son histoire, c'est toute l'histoire de la formation, de l'action et de la politique sociales qui émerge. (Présentation de l'éditeur)

Après la préface de Joëlle Libois, 6 chapitres brossent l'évolution de l'école :

Chapitre premier : La création de l'Ecole sociale de Genève

Le GREHSS a pour seule ressource financière les cotisations de ses adhérents. Si vous pensez que ce que fait le GREHSS est utile à l'histoire du service social, soutenez son action en adhérant ou en ré-adhérant pour l'année 2019.

Bulletin d'adhésion 2019

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

.....

Mail:.....

Téléphone:.....

Activité professionnelle:.....

Cotisation: 20 € à l'ordre de GREHSS

à envoyer à GREHSS

Cité des Associations boîte aux lettres 192

93 La Canebière

13233 Marseille Cedex 20